

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 novembre 2010  
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,  
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,  
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,  
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,  
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-  
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,  
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,  
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,  
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,  
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,  
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,  
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,  
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,  
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00  
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Conservatoire des Races d'Aquitaine - Expérimentation de l'éco-pastoralisme et de la gestion d'espaces naturels sur le territoire de la Cub par un troupeau transhumant ovins-caprins - Subvention exceptionnelle pour 2010 -  
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les collectivités expriment de plus en plus fréquemment des besoins de gestion et d'entretien des espaces naturels dont elles ont la responsabilité. Elles sont également vigilantes à ce que les modes de gestion utilisés entrent dans les objectifs de développement durable.

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique Nature, la Communauté Urbaine affiche sa volonté de soutenir les actions pour le maintien de la biodiversité et la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

Association loi 1901 à but non lucratif, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a été créé en 1991 pour faire face à la disparition de la diversité biologique et culturelle en lien avec les races d'animaux d'élevage. Il agit en synergie avec les acteurs professionnels, institutionnels, scientifiques et associatifs afin de garantir une gestion pérenne de la biodiversité des animaux d'élevage.

Ainsi, en partenariat avec les communes de Villenave d'Ornon et de Saint Aubin de Médoc, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a élaboré un projet d'éco-pastoralisme et sylvo-pastoralisme.

Le projet élaboré sur les territoires de Villenave d'Ornon et de Saint Aubin de Médoc s'appuie sur de précédentes expérimentations qui ont permis de tester un pâturage itinérant sur des espaces naturels par un important troupeau de deux milles ovins et caprins.

Le but de cette démarche est d'entretenir la végétation herbacée et arbustive, de nettoyer les sous-bois forestiers, les chemins et pare-feu ainsi que contribuer à gérer des espaces naturels. A terme, le Conservatoire souhaite proposer le pastoralisme comme outil de gestion durable des espaces communaux ou communautaires. Il se propose également d'étudier et de soutenir les opportunités d'implantation d'éleveurs spécialisés dans ce type d'opération.

L'intérêt de l'opération est renforcé par le fait que les animaux utilisés appartiennent à des anciennes races locales en conservation, typique de nos régions, majoritairement des moutons des landes de Gascogne et des chèvres régionales dont la conservation est un élément de biodiversité.

## **Description**

Le projet concerne deux types de milieux différents et représentatifs de certains espaces naturels communautaires :

- sur Saint-Aubin-de-Médoc : les milieux concernés sont des forêts de pins et des forêts mixtes pins-feuillus avec leur sous-bois (landes à molinie et bruyère, parfois des zones humides).

La surface testée est de plusieurs centaines d'hectares, ce qui a nécessité un troupeau adapté de grande taille (deux milles têtes) ; les animaux sont restés de mi-juillet à mi-septembre 2010 avec des rotations sur deux communes participant au projet : Salaunes et Avensan. La durée effective sur Saint Aubin de Médoc est d'environ 1 mois.

- sur la commune de Villenave d'Ornon : les milieux concernés sont des prairies mésophiles, d'anciens espaces agricoles ou des milieux en cours de boisement sur une surface d'environ 80 hectares.

Un troupeau de 250 à 350 têtes est resté pendant 3 mois dans les prairies de Villenave d'Ornon, de mi-juillet à mi-octobre 2010.

Le projet se trouve à la convergence de plusieurs centres d'intérêt complémentaires.

L'aspect patrimonial par la conservation de races anciennes, porteuses d'une histoire très fortement ancrée dans la vie locale et l'histoire de la Gironde, et par la préservation de ressources génétiques, contribue à la biodiversité.

Le recours à une pratique d'élevage originale de pastoralisme itinérant sur de grands parcours trouve une pertinence nouvelle dans le contexte de gestion durable des espaces agricoles, naturels et forestiers. La gestion éco-pastorale contribue notamment au contrôle de la végétation dans certains types de milieux (sous-bois, friches...).

Enfin, un troupeau de grande taille présente à lui seul, par son ampleur et son originalité, un centre d'intérêt majeur et un support d'animation pour le public.

Ce projet vise donc à expérimenter les capacités du troupeau de moutons à se maintenir dans les différents milieux naturels constitutifs du territoire communautaires.

Il sera évalué et les résultats analysés afin de déterminer les conditions de poursuite de l'opération auprès d'autres communes.

## **Les autres actions menées par le Conservatoire des Races d'Aquitaine sur la Cub**

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine a mis ou met à disposition de communes de la Cub des animaux de races régionales :

- Ville de Bordeaux : gestion d'espaces naturels dans les prairies du Parc Floral
- Ville de Bordeaux : présentation des races régionales au Parc Bordelais
- Ville de Mérignac : présentation d'animaux à la ferme pédagogique

- Ville de Gradignan : présentation d'animaux à la Maison de la Nature
- Ville de Villenave d'Ornon : organisation de la transhumance urbaine
- Ville de Bruges : partenariat avec la réserve naturelle.

Par ailleurs, les expériences d'éco pastoralisme antérieures témoignent de l'accueil extrêmement favorable du point de vue de l'animation auprès du grand public.

Elles enrichissent la somme des connaissances d'élevage et des savoir-faire en matière d'élevage qui font de ces troupeaux un véritable outil au service des collectivités et des gestionnaires.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour une subvention exceptionnelle de 3.000 Euros pour l'ensemble du projet, soit 19,35 % du montant global de l'opération estimée à 15.500 € HT, aux conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>Dépenses</b>		<b>Financement</b>	
Charge des bergers	5.800,00 €	CUB (19,35 %)	3.000,00 €
Frais de mission	400,00 €	Conseil Régional d'Aquitaine (19,35 %)	3.000,00 €
Mission coordination	1.100,00 €	Conseil Général de la Gironde (19,35 %)	3.000,00 €
Transports animaux	7.500,00 €	Commune de Villenave d'Ornon (25,80 %)	4.000,00 €
Matériels (filets, abreuvoirs, tente)	700,00 €	Commune de Saint Aubin de Médoc (3,22 %)	500,00 €
		CRA (autofinancement)	2.000,00 €
Total HT	15.500,00 €	Total HT	15.500,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement,

Vu la délibération communautaire n° 2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

**Entendu le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE**

Ce projet expérimental de pastoralisme, en tant qu'outil de gestion durable des espaces du territoire communautaire, s'intègre à la stratégie globale de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la préservation de la nature et des paysages.

**DECIDE**

**Article 1**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000,00 € H.T est attribuée à l'association Conservatoire des Races d'Aquitaine pour l'année 2010.

**Article 2**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2010 en section de fonctionnement pour la somme de 3.000,00 € H.T, chapitre 67, compte 6745, fonction 8330, CRB D400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 DÉCEMBRE 2010**

**PUBLIÉ LE : 14 DÉCEMBRE 2010**

**M. SERGE LAMAISON**